

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 4 février 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2020 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
M. Marcel Therrien
M. Jean-Sébastien Savaria

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

ABSENCE MOTIVÉE :

Mme Dominique Lussier

Consultation publique – 19h30
Demande de dérogation mineure pour le 283, rang Saint-Amable, visant à régulariser une situation suite à une vente;

Demande de dérogation mineure pour le 199, rang Michaudville, relativement à l'installation d'une clôture de 1.2 mètre en cour avant;

Demande de dérogation mineure pour le 580, rang Saint-Amable, pour l'installation d'une 2e enseigne sur le mur avant du bâtiment principal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 016-02-2020
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020
4. Période de questions
5. Communiqués et correspondance
- 5.1 Ristourne MMQ 2020
- 5.2 Plantes envahissantes
- 5.3 Invitation gala Agristar
- 5.4 Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières 2020 – Lancement des mises en candidature
6. Administration et finances
- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Inscription au congrès de l'ADMQ 12-13-14 juin 2019

- 6.3 Appui – Les journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019
- 6.4 Non-renouvellement du système d’alerte et notification aux citoyens – Telmatik
- 6.5 Achat d’heures pour les services d’Infotech
- 6.6 Achat de capuchons de sécurité pour les prises de génératrices
- 6.7 Formation “sécurité civile : les élus, la loi et la prévention”
- 6.8 Achat d’affiches municipales

- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

- 8. Transport routier
 - 8.1 Rapport des services publics
 - 8.2 Autorisation de changement de parcours pour le club QUAD hiver 2020

- 9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Rapport - Régie des déchets
 - 9.2 Rapport - Régie de l’Aqueduc

- 10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment
 - 10.2 Nomination d’un membre au comité consultatif d’urbanisme (CCU)
 - 10.3 Demande de dérogation mineure pour le 283, rang Saint-Amable, visant à régulariser une situation suite à une vente
 - 10.4 Demande de dérogation mineure pour le 199, rang Michaudville, relativement à l’installation d’une clôture de 1.2 mètre en cour avant
 - 10.5 Demande de dérogation mineure pour le 580, rang Saint-Amable, pour l’installation d’une 2e enseigne sur le mur avant du bâtiment principal

- 11. Loisirs et culture
 - 11.1 Rapport comité des loisirs

- 12. Sujet divers

- 13. Périodes de questions

- 14. Levée de la séance

Sur la proposition de Marianne Comeau
 Appuyé par Marcel Therrien
 IL EST RÉSOLU :

D’ADOPTER l’ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 017-02-2020

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur la proposition de Roger Cloutier
 Appuyée par Yves Guérette
 IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2020 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 5.1 MMQ – Pas de ristourne pour 2019
- 5.2 Plantes envahissantes
- 5.3 Invitation gala Agristar
- 5.4 Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières 2020 – Mises en candidatures

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 018-02-2020

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 9 janvier au 1^{er} février 2020 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	1 950.10\$
Administration	4 939.41\$
Remises	1 908.05\$

Dépense :

Administration	23 267.82\$
Sécurité publique	12 417.70\$
Transport (voirie)	17 903.09\$

Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	71 734.80\$
Eaux usées	320.16\$

Aménagement urbanisme 2 897.56\$

Loisir et Culture 7 490.77\$

Total : 144 829.46\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Karine Beauchamp
Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 019-02-2020
6.2 Inscription au congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – 17-18-19 JUIN 2020

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Karine Beauchamp, directrice générale à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra au Centre des congrès du Québec du 17 au 19 juin 2020;

Que les frais d'inscription au montant de 555\$ plus taxes ainsi que les frais d'hébergement sont acquittés, montant disponible au poste budgétaire : Perfectionnement DG 02-130-00-454;

Que les frais de repas et de kilométrage soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 020-02-2020
6.3 Appui - Journées de la persévérance scolaire

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'appuyer les journées de la persévérance scolaire qui auront lieu du 17 au 21 février 2020.

L'équipe municipale est fière de valoriser l'éducation et de contribuer à rappeler l'importance de la persévérance scolaire. Nous sommes fiers aussi de soutenir les acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité.

Pour démontrer son appui, des certificats de persévérance scolaire personnalisés seront remis en main propre par le maire à chacun des élèves finissant leur primaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 021-02-2020
6.4 Non-renouvellement du système d'alerte et notification aux citoyens - Telmatik

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est doté pour 2020 du service d'alerte "COMALERTE" et qu'il peut être utilisé pour des notifications à sa population pour les situations suivantes : alerte inondation, rupture d'alimentation en eau potable, avis d'ébullition, bris d'aqueduc, fermeture d'école et toute autre situation où la municipalité doit joindre ses citoyens le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas nécessaire d'avoir deux systèmes de communications avec la population;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à mettre fin à l'offre de service de Telmatik pour 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 022-02-2020

6.5 Achat d'heures de consultation pour le logiciel Sygem d'Infotech

CONSIDÉRANT que nous sommes temporairement sans adjointe administrative à la comptabilité;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'effectuer plusieurs tâches dans ce secteur pour le bon fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que nous aurons besoin d'Infotech pour effectuer ces tâches essentielles jusqu'à l'arrivée de la remplaçante, ainsi que pour sa formation;

CONSIDÉRANT que nous bénéficions d'un rabais à l'achat d'heures en banque;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT D'HEURES au montant de 1 960\$ plus taxes pour 26 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Reportée

6.6 Achat de capuchons de sécurité pour les prises de génératrices

CONSIDÉRANT que la municipalité, pour se conformer aux exigences ministérielles en ce qui attrait à la sécurité civile, vient de faire l'acquisition d'une prise de génératrice au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que pour protéger le câblage il serait important d'ajouter des capuchons de sécurité;

CONSIDÉRANT que cela pourrait rallonger la durée de vie de notre investissement;

CONSIDÉRANT que nous avons le même genre d'installation à l'usine d'épuration et aussi au centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de
Appuyée par
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE L'ACHAT des capuchons de sécurité pour les 3 emplacements municipaux, au montant de 505.68\$ plus taxes, tel que soumis par l'entrepreneur S.Gaudette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution numéro 023-02-2020

6.7 Formation "sécurité civile : les élus, la loi et la prévention"

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la dépense de cette formation au montant de 440.00 \$ pour Mme Marianne Comeau et d'utiliser le compte 02-11-000-454 « Perfectionnement élus » et le compte 02-11-000-310 « Frais de déplacement élus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 024-02-2020

6.8 Achat d'affiches municipales

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire un roulement de ses affiches afin d'avoir une belle visibilité;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte 165.95\$ plus taxes pour un Coroplast de 4' x 8' chez notre fournisseur Buropro Citation, plus du temps de graphisme estimé entre 15 et 60\$ plus taxes par affiches;

CONSIDÉRANT que nous désirons faire l'achat de 2 Coroplasts afin de les installer sur le support face à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat des Coroplasts chez Buropro Citation;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DS CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution 025-02-2020

8.2 Autorisation de changement de parcours pour le club QUAD hiver 2020

CONSIDÉRANT que le club QUAD a présenté à la municipalité une demande de changement de parcours pour la fin de la saison 2020;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

DE NE PAS SE PRONONCER avant d'avoir obtenu l'acceptation du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis émis pour janvier 2020.

Résolution numéro 026-02-2020

10.2 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- CONSIDÉRANT que le règlement numéro 34-2005 a constitué le comité consultatif d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT que ce règlement détermine que le comité doit être composé de deux membres parmi les élus de la municipalité;
- CONSIDÉRANT que le terme de deux ans d'un membre du comité est terminé, soit celui de monsieur Marcel Therrien;
- CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Therrien désire renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Jean-Sébastien Savaria
Appuyé par Roger Cloutier
ET RÉSOLU

QUE monsieur Marcel Therrien soit nommé pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, effectif à compter de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 027-02-2020

10.3 Demande de dérogation mineure pour le 283, rang Saint-Amable, visant à régulariser une situation suite à une vente

Lors de la vente, l'arpenteur a relevé quelques irrégularités relativement au positionnement des bâtiments accessoires.

- CONSIDÉRANT que la situation ne cause aucun préjudice aux voisins;
- CONSIDÉRANT qu'une recommandation négative pourrait créer un préjudice au demandeur;
- CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi, puisqu'il hérite de cette situation;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de consultatif en urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Marianne Comeau
Appuyé par Yves Guérette
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre que le garage soit localisé au moins à 19.65 mètres de l'emprise avant et à au moins 1.15 mètres de la limite latérale, de permettre qu'une des remises soit localisée à au moins 0.70 mètre de la limite latérale et de permettre qu'il y ait 3 bâtiments accessoires, le nombre de bâtiments devra rester à 2 et aucun agrandissement ne sera permis tant que le nombre de bâtiment sera de 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 028-02-2020

10.4 Demande de dérogation mineure pour le 199, rang Michaudville, relativement à l'installation d'une clôture de 1.2 mètre en cour avant

- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de consultation en urbanisme (CCU) qui est d'avis que la responsabilité revient à l'entrepreneur qui aurait dû livrer la clôture à la hauteur demandée par le client, soit 1 mètre;
- CONSIDÉRANT que le CCU est d'avis que dans un contexte comme celui-là, l'erreur est facilement corrigible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Sébastien Savaria
Appuyé par Marianne Comeau
ET RÉSOLU

DE NE PAS ACCORDER la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Résolution 029-02-2020

10.5 Demande de dérogation mineure pour le 580, rang Saint-Amable, pour l'installation d'une 2e enseigne sur le mur avant du bâtiment principal

CONSIDÉRANT le comité de consultation en urbanisme (CCU) retient que la position proposée pour installer la deuxième enseigne diminue l'impact visuel et minimise l'impact pour les voisins;

CONSIDÉRANT que le CCU, étant sensible à la pollution lumineuse, recommande au demandeur d'éteindre son enseigne durant les heures de fermeture du commerce;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Jean-Sébastien Savaria
Appuyé par Marianne Comeau
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour l'ajout d'une deuxième enseigne sur le mur du bâtiment et de porter la superficie totale des deux enseignes à un maximum de 8,0 mètres.

DE SUGGÉRER au commerce d'éteindre son enseigne durant les heures de fermeture du commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

La déléguée Marianne Comeau donne verbalement son rapport du mois en tant que déléguée au comité des loisirs.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 030-02-2020

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roger Cloutier l'assemblée est levée à 8h30.

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Karine Beauchamp</i>
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	KARINE BEAUCHAMP Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 4 février 2020.

(s) Karine Beauchamp
Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(s) Alain Jobin
Alain Jobin, maire